

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 11 février 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14

La séance est ouverte à 18H12 et levée à 18H21.

Etaient présents en visioconférence :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIÉ, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

M. Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance :

M. Loïc ALLAIN

Enseignement supérieur et Recherche Bourses Victor Hugo Subvention UFC

Rapporteur : Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Enseignement supérieur »	Montant de l'opération : 14 120 €
<i>Sous réserve de vote du BP 2021 et du PPIF 2021-2025</i>	

Résumé :

L'UFC est très active à l'international, aussi bien en formation qu'en recherche. Pour l'Amérique latine, l'UFC a mis en place un dispositif original nommé « Bourses Victor Hugo » qui a pour but d'encourager les échanges universitaires et de renforcer les liens avec les établissements partenaires de l'UFC en Amérique latine, aux Caraïbes et à Haïti.

Afin d'aider à attirer les meilleurs étudiants latino-américains à Besançon, Grand Besançon Métropole est sollicitée pour le financement récurrent de deux bourses Victor Hugo, au titre de la mobilité entrante, à hauteur de 14 120 € (7 060 € x 2).

I. Contexte

La mobilité internationale des étudiants est devenue une dimension importante du développement de l'enseignement supérieur à travers le monde.

L'UFC est très active à l'international, aussi bien en formation qu'en recherche. Elle est également reconnue pour son rôle de pionnier en France dans le domaine de l'apprentissage des langues, avec son centre de linguistique appliquée (CLA).

Les relations internationales se déclinent de manière différenciée à travers une typologie de pays. Pour l'Amérique latine, l'UFC a mis en place un dispositif original : la bourse d'excellence Victor Hugo. Ce dispositif a pour but d'encourager les échanges universitaires avec l'Amérique latine (Amérique Centrale, Amérique du Sud et les Caraïbes, de langue espagnole et portugaise) et Haïti.

Organisé en lien étroit avec le réseau diplomatique et Campus France, ce programme riche de perspectives contribue à la renommée de l'Université de Franche-Comté sur l'ensemble du continent latino-américain ; il s'appuie sur une dizaine de bourses.

Cette bourse est proposée aux seuls étudiants inscrits dans des universités partenaires de l'UFC afin de privilégier ses coopérations existantes en Amérique latine.

Lors de la dernière campagne, 26 candidatures éligibles d'étudiants latino-américains et haïtiens des établissements partenaires ont ainsi été étudiées dans le cadre de ce dispositif. Huit bourses Victor Hugo étaient à pourvoir en 2020-2021 ; Malgré la crise sanitaire, quatre étudiants en ont bénéficié.

Le soutien de Grand Besançon Métropole permet chaque année de financer les bourses Victor Hugo de deux étudiants et de favoriser ainsi leur intégration et leur réussite universitaire.

Il s'agit de permettre aux étudiants bénéficiant de cette bourse d'étudier pendant une année dans un programme de master porté et délivré par l'UFC. La bourse Victor Hugo prend en charge les frais d'inscription à l'UFC, la formation linguistique, le logement et les repas au CROUS.

Les bourses sont attribuées selon des critères d'excellence académique et au vu de la situation sociale des étudiants.

Afin d'aider à attirer les meilleurs étudiants latino-américains à Besançon, Grand Besançon Métropole est sollicitée pour le financement de deux bourses Victor Hugo permettant l'accueil de 2 étudiants originaires d'Amérique latine, pour une durée d'un an.

II. Critères de sélection

Le comité de sélection de l'Université prend en compte les critères suivants :

- l'inscription du candidat dans une université d'Amérique latine et d'Haïti partenaire de l'UFC,
- l'excellence académique du candidat,
- la solidité de son projet de recherche (master parcours recherche),
- des critères basés sur la situation socio-économique du candidat.

III. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces deux bourses sont :

- Eduardo MACIAS GARCIA, Mexicano-américain, né le 01/06/1995, inscrit en Master 2, Géographie ADAUR (Aide à la Décision en Aménagement Urbain et Régional) à l'UFR SLHS,
- Daniela SCHULIOS DELL'ISOLA, Brésilienne, née le 18/11/1994, inscrite en Master 2, Arts de la Scène et du Spectacle Vivant - Théâtres du monde à l'UFR SLHS.

Il est proposé de verser une subvention de 14 120 € à l'Université de Franche-Comté (Direction des Relations internationales et de la Francophonie) pour accueillir 2 étudiants de niveau Master.

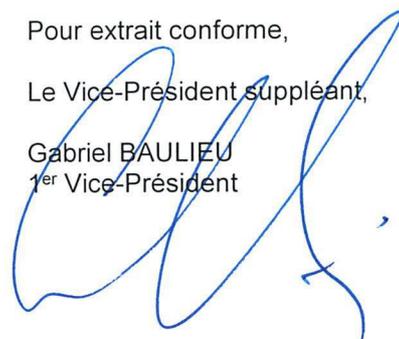
A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'université de Franche-Comté à hauteur de 14 120 € dans le cadre du soutien à 2 bourses Victor Hugo,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Pascal ROUTHIER, Lorine GAGLILOLO, Yves GUYEN, Marie ZEHAF, Daniel HUOT, Aurélien LAROPPE, Benoît VUILLEMIN, Marie ETEVENARD, Catherine BARTHELET, Christophe LIME, Michel JASSEY, Christian MAGNIN-FEYSOT, Olivier GRIMAITRE, Fabrice TAILLARD, Marie-Jeanne BERNABEU, Sébastien COUDRY, Anne BENEDETTO, Loïc ALLAIN, Françoise PRESSE, Gilles ORY, Serge RUTKOWSKI, Gilbert GAVIGNET, François BOUSSO, Frédérique BAEHR, Marcel FELT, Nathan SOURISSEAU, Denis JACQUIN, Frank LAIDIÉ, Yves MAURICE

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



**Convention relative à l'attribution à l'UFC
d'une subvention pour l'année 2021
pour deux Bourses Victor Hugo**

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du Bureau du 11/02/2021, ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et :

L'Université de Franche-Comté, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel à Besançon, représentée par sa Présidente Macha WORONOFF, ci-après dénommée « l'UFC » d'autre part.

Préambule

L'UFC souhaite, dans un esprit de coopération et de valorisation mutuelle, augmenter le flux des étudiants latino-américains séjournant en Franche-Comté, d'autant qu'il existe une importante demande en Amérique latine pour une poursuite d'études en Europe, et en particulier en France, comme alternative à un départ vers les Etats-Unis.

L'UFC a mis en place un dispositif original : la Bourse Victor Hugo qui s'adresse à des étudiants latino-américains d'excellence, souhaitant intégrer un master de l'Université de Franche-Comté.

Ces bourses ont pour but d'encourager les échanges universitaires et de renforcer les liens avec les établissements partenaires de l'université de Franche-Comté en Amérique latine, aux Caraïbes et en Haïti. Elles sont attribuées pour une année universitaire, selon des critères d'excellence académique et au vu de la situation sociale des étudiants.

Grand Besançon Métropole souhaite s'associer aux actions développées par l'UFC pour l'aider à attirer à Besançon les meilleurs étudiants latino-américains en finançant deux bourses Victor Hugo.

Le montant global de la bourse est destiné à couvrir les frais d'inscription à l'université, la formation linguistique, le logement, l'abonnement internet et le repas au CROUS.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Grand Besançon Métropole a décidé d'accorder une subvention de 14 120 € à l'UFC, destinée à financer les frais de vie de 2 étudiants internationaux pendant une année.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien par Grand Besançon Métropole à l'UFC.

Article 2 - Engagements de l'Université

Deux étudiants bénéficiaires de la subvention ont été choisis par l'UFC et acceptés par Grand Besançon Métropole, pour 2021 :

- Eduardo MACIAS GARCIA, Mexicano-américain, né le 01/06/1995, inscrit en Master 2, Géographie ADAUR (Aide à la Décision en Aménagement Urbain et Régional) à l'UFR SLHS,
- Daniela SCHULIOS DELL'ISOLA, Brésilienne, née le 18/11/1994, inscrite en Master 2, Arts de la Scène et du Spectacle Vivant - Théâtres du monde à l'UFR SLHS.

L'UFC s'engage à établir une convention avec l'étudiant par laquelle ce dernier s'engage lui-même à suivre les formations prévues, à se présenter le cas échéant aux épreuves du diplôme. Dans cette convention, mention sera faite du concours financier apporté par GBM.

L'UFC s'engage à utiliser la subvention versée par GBM pour l'objet prévu dans la présente convention et à fournir annuellement à GBM, les documents attestant de l'inscription et de l'état d'avancement des études et des formations entreprises par les bénéficiaires.

L'UFC s'engage à reverser à GBM, le cas échéant, les sommes non utilisées par les bénéficiaires en cas de désistement, d'annulation, d'interruption prolongée des études.

Article 3 - Engagement de GBM

Grand Besançon Métropole s'engage à soutenir l'Université par le versement d'une subvention d'un montant de 14 120 € (quatorze mille cent vingt euros) représentant le financement de 2 bourses pendant une durée d'un an.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une fois en totalité après signature de cette convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Université de Franche-Comté,
La Présidente,

Macha WORONOFF

Pour la Communauté Urbaine Grand Besançon
Métropole,
La Présidente

Anne VIGNOT